

**DECLARATION DE HEALTH AND ENVIRONMENT PROGRAM AU COMITE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LA PROPRIETE INTELLECTUELLE, LES RESSOURCES GENETIQUES, LES SAVOIRS TRADITIONNELS ET LE FOLKLORE.**

**17 March 2004**

Par Madeleine Ngo Louga  
Présidente Exécutive de Health and Environment Program  
Point Focal du réseau Afri-TAN  
BP 875 Yaounde-Cameroun  
Website. [www.multimania.com/hep](http://www.multimania.com/hep)  
Tel/Fax : (237) 223 06 56  
Tel à Genève (41) 794501348  
Fax à Genève (41-22) 800 08 56  
E mail : louga2000@yahoo.com  
E-mail [hepcameroun@yahoo.fr](mailto:hepcameroun@yahoo.fr)

Merci Monsieur le Président une fois de plus de nous passer la parole, je parle ici au nom de la « Health and Environment Program », une ONG camerounaise et au nom du Réseau africain sur la propriété intellectuelle (Afri-TAN).

Ma remarque se penche sur les paragraphes 87 à 89 par rapport aux titulaires, propriétaires et bénéficiaires de droits.

Tout savoir traditionnel n'est pas absolument considéré comme produit collectif et définir une politique par rapport aux communautés et non de l'individu risquerait d'accroître la piraterie.

De même, les législations nationales sur les savoirs traditionnels ne sont toujours pas connues au niveau africain, nous sollicitons que l'OAPI ou l'Union Africaine, qui sont des organisations régionales compétentes en la matière puissent nous en faire état.

Il ya des individus qui ont des savoirs traditionnels transmis de génération en génération et des droits coutumiers qui appartiennent à la communauté, il est important de trouver un cadre sui-generis pour protéger les savoirs traditionnels au niveau individuel et au niveau communautaire.

Nous souhaitons que l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle et l'Union africaine puissent travailler ensemble pour la mise en place des législations nationales avant que la dimension internationale voie le jour.

Enfin, pour ce qui est de ces législations nationales, force est de se demander comment se fera la délivrance des licences obligatoires ? A l'individu ou aux communautés avec consentement préalable informé de l'individu ou de la communauté ?

Je vous remercie Monsieur le Président.